

MINISTERE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline- Travail

DOCUMENTS DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2012-2014

Mai 2013

LETTRE D'INTENTION

Ministère auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances

CABINET



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 0980 MPMEF/CAB/CT-TK

Abidjan, le 21 MAI 2013

Confidentiel / Urgent

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International

WASHINGTON DC, 20431

Objet Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **Votre visite en janvier 2013 est intervenue dans un contexte de consolidation de la normalisation sociopolitique et de relance de l'économie ivoirienne.** Après la restauration de l'administration publique et de l'appareil judiciaire sur toute l'étendue du territoire, l'Assemblée Nationale, devenue pleinement opérationnelle en 2012, a tenu ses deux sessions ordinaires, consacrant ainsi le retour à la normalité constitutionnelle. La réconciliation nationale a enregistré des avancées notables, matérialisées notamment par le regain de confiance de la population, la poursuite des activités de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, dont les Commissions locales ont été installées. La situation sécuritaire s'est améliorée fortement, grâce au renforcement des dispositifs sécuritaires et de la coopération avec certains pays limitrophes. Ceci a favorisé le retour de nombreux réfugiés. Le nouveau Gouvernement mis en place en novembre 2012 s'est engagé à poursuivre les efforts de consolidation de la paix et de relance économique, dans la continuité des politiques définies dans le programme économique et financier 2011-2014 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à fin 2012 et les politiques que nous nous engageons à mettre en œuvre au cours de l'année 2013.** Au niveau macroéconomique, les résultats enregistrés à fin décembre 2012 sont meilleurs que prévu. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) s'est établi à 9,8% contre une prévision de 8,6%. L'inflation a été contenue à 1,3%, pour une norme communautaire de 3%. S'agissant des finances publiques, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en juin 2012 a permis de restaurer la viabilité de la dette publique. Le solde budgétaire global et le solde primaire de base sont également meilleurs que prévu, grâce aux efforts de recouvrement des recettes et de contrôle des dépenses.

3. L'année 2013 devrait permettre de confirmer la forte dynamique engagée en 2012. Le gouvernement attend une croissance de 9% du PIB tirée par une hausse substantielle des investissements, tant publics que privés. Au regard des évolutions enregistrées depuis l'adoption de la loi de finances pour 2013, le Gouvernement a préparé une loi de finances rectificative pour ajuster les crédits aux besoins de certains projets partiellement dotés et pour prendre en compte d'autres projets prioritaires précédemment non couverts. Le Gouvernement entend par ailleurs continuer son vaste programme de réformes structurelles visant notamment à améliorer le climat des affaires et la gestion publique.

4. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le MPEF permettront d'atteindre une croissance forte, soutenue, inclusive et soucieuse de l'environnement, conformément aux objectifs du PND. A cet égard, nous voudrions demander (i) le remplacement, à partir de la troisième revue, du critère de performance portant sur le solde budgétaire global par le solde primaire de base et la transformation du solde global en repère indicatif pour le suivi des finances publiques, (ii) la modification des critères de performance et des repères indicatifs du programme pour fin juin 2013 ; (iii) la fixation des critères de performance pour fin décembre 2013 ; (iv) l'amendement de la définition de la dette extérieure dans le cadre des limites de non-concessionnalité du programme pour exclure la dette libellée en FCFA et (v) le relèvement du plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles, conformément au MPEF et au Protocole d'Accord Technique.

5. Nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère continu de performance relatif aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles, contractées ou garanties par l'Etat. Cette situation est consécutive à un malentendu sur le paragraphe 12 du Protocole d'Accord Technique (PAT) et porte sur une garantie relativement faible accordée par le Gouvernement. Des dispositions appropriées sont prises pour éviter à l'avenir que ce genre de situation ne se répète. Dans ce cadre, nous allons poursuivre les réformes en matière de gestion de la dette, avec l'assistance technique du FMI et veiller à renforcer la centralisation de l'ensemble des requêtes de financement. De plus, nous maintiendrons nos consultations avec les services du FMI, notamment sur les propositions relatives aux accords de prêt et aussi sur les garanties à accorder par l'Etat.

6. Nous sollicitons le FMI à l'effet de mettre à la disposition du Gouvernement, un quatrième décaissement de 48,78 millions de DTS au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il jugera nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans le Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.



7. Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif « FEC ». Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après la conclusion de la troisième revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

Annexes :

- MPEF
- Protocole d'Accord Technique (PAT).

**Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Economie et des Finances**



Niaté KABA

**MEMORANDUM DE POLITIQUES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES
(MPEF)**

Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Mémoire de Politiques Économiques et Financières

21 mai 2013

I. CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire connaît une amélioration significative de sa situation sociopolitique et sécuritaire. Le processus de restauration du fonctionnement des Institutions de la République est finalisé. L'administration publique est pleinement opérationnelle sur l'ensemble du territoire national, de même que l'appareil judiciaire. S'agissant du pouvoir législatif, l'Assemblée Nationale élue en 2011 est désormais fonctionnelle et a tenu deux sessions ordinaires en 2012, conformément aux dispositions constitutionnelles. L'organisation couplée des élections municipales et régionales, libres et transparentes, qui a eu lieu le 21 avril 2013, complète le cycle électoral. Le processus de réconciliation nationale progresse, grâce notamment à la poursuite des consultations de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) avec la société civile et les partis politiques, ainsi que le démarrage en janvier 2013 de l'installation de ses commissions locales. La sécurité s'étend sur l'ensemble du territoire. Après la mise en place du Conseil National de Sécurité (CNS), la création de l'Autorité du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réinsertion (ADDR) et l'opérationnalisation en mars 2013 du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles (CCDO), la réforme du secteur de la sécurité s'est accélérée, avec l'appui notamment des Nations Unies et de la France, en vue d'assurer la modernisation et l'efficacité de l'appareil sécuritaire.

2. La Côte d'Ivoire amorce son redécollage économique. Les résultats économiques en 2012 sont bien meilleurs que prévus. Le taux de croissance du PIB a atteint 9,8% en 2012 contre 8,6% prévu en septembre 2012. Ainsi, la Côte d'Ivoire a rejoint le groupe des pays à forte croissance économique en Afrique et dans le monde. Cette performance résulte, entre autres, du retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire, de la relance des investissements entamée depuis mai 2011, de la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie et des appuis de nos partenaires au développement, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'Union Européenne. L'inflation a été maîtrisée et l'exécution budgétaire s'est soldée par un déficit plus faible que programmé. Tous les critères de performance à l'exception d'un seul et quatre des cinq repères indicatifs du programme ont été respectés. La dette extérieure à fin 2012 (hors endettement en forme de Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec la France)¹ ne représente plus que 19 % du PIB suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE le 26 juin 2012. La loi des finances 2013 a été votée par le Parlement dans les délais constitutionnels requis pour la première fois depuis 1999.

¹ Le C2D représente les créances APD de l'Agence Française de Développement (AFD) qui sont converties en dons. En pratique le service de la dette de ces créances est reprofilé et payé par la Côte d'Ivoire, et en contrepartie le pays reçoit un don équivalent pour dépenser sur les investissements de développement spécifiés dans un accord entre l'AFD et la Côte d'Ivoire. Le montant de cette dette à fin 2012 était équivalent à 11,8 % du PIB.

3. La nouvelle équipe gouvernementale installée en novembre 2012 s'est engagée dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015) qui demeure le document de référence de la Côte d'Ivoire en matière de stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement s'est assigné comme objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Les objectifs sont d'atteindre un taux de croissance de 9% en 2013, et de deux chiffres à partir de 2014. Les investissements devraient passer en termes de PIB de 13,7% en 2012 à 17,8% 2013, 19,6% en 2014 et 21,1% en 2015. Les investissements publics devraient progresser de 4,9% en 2012, à 7,8% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,5% en 2015. Ces investissements sont répartis autour de moteurs de croissance (agriculture, infrastructure et transport, industrie, santé, éducation et environnement). De manière spécifique, il s'agira de :

- poursuivre l'amélioration du climat des affaires et renforcer la compétitivité de l'économie ;
- poursuivre la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ; et
- consolider l'amélioration des conditions de vie des populations en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. (voir encadré 1).

Pour assurer le financement du PND, un Groupe Consultatif a été organisé les 4 et 5 décembre 2012 à Paris. Il a connu un franc succès, avec des engagements de nos Partenaires au développement à hauteur de 4 319 milliards de FCA, soit plus du double des financements attendus. En outre, les projets de Partenariat Public-Privé prioritaires et structurants ont suscité l'intérêt des investisseurs privés internationaux.

4. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme économique et financier triennal 2011-2014 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit. Un accent particulier sera mis sur l'assainissement de la situation financière du secteur public y compris la restructuration des banques publiques, le rétablissement de la viabilité financière du secteur électricité, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la gestion des finances publiques notamment celle de la dette, l'approfondissement des réformes de la politique fiscale, la modernisation de l'administration publique, ainsi que l'assainissement et le développement du secteur financier. Le Gouvernement s'attèlera également à renforcer la bonne gouvernance et l'intégration régionale.

Ce mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier en 2012 et présente les principales orientations au titre de l'année 2013.



II. ÉVOLUTION DU CADRE MACROECONOMIQUE EN 2012 ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEC

A. Evolution du cadre macroéconomique en 2012

5. La reprise économique a été plus forte que prévu, après une baisse de l'activité en 2011. Le taux de croissance du PIB est estimé à 9,8%, contre 8,6% prévu en septembre 2012, grâce notamment au dynamisme des secteurs secondaire (19,2%) et tertiaire (13,5%). Ainsi, le revenu par tête a retrouvé son niveau de 2010. Du côté de la demande intérieure, la croissance a été impulsée particulièrement par une hausse de 83,3% des investissements, à la fois publics (infrastructures publiques) que privés (renouvellement des outils de production). Le taux d'investissement est ressorti à 13,7% du PIB, contre 8,2% en 2011 et 9% en 2010.

6. Les tensions inflationnistes ont été maîtrisées. L'inflation a été limitée à 1,3% en moyenne annuelle, grâce notamment à l'amélioration des circuits de distribution, des voies de desserte agricoles ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie. Ces mesures concernent entre autres les abattements sur les droits de douane pour les produits de grande consommation et la lutte contre le racket et la réduction des barrages routiers.

7. La masse monétaire s'est accrue de 4,4% à fin décembre 2012. Le crédit net à l'économie a progressé de 12,4%, ce qui a soutenu la reprise économique. La Position Nette du Gouvernement (PNG) a augmenté de 29,4%, reflétant un engagement accru de l'Etat sur le marché monétaire. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils ont reculé de 14,1% en raison notamment de la hausse des importations de biens d'équipement, mais restent à un niveau adéquat.

8. Les comptes extérieurs se sont soldés par un déficit extérieur courant de 2,2%. Ceci reflète principalement le flux élevé d'importations de biens et services liés aux investissements et, de façon générale, à la forte reprise économique. Toutefois, une partie importante de ce déficit extérieur courant a été financée par des flux d'investissements directs étrangers.



1. Encadré 1: Lutte contre la pauvreté : une priorité du Gouvernement

Après une décennie de crise, la Côte d'Ivoire a repris le chemin d'une croissance forte, soutenable et soucieuse de l'égalité des genres et du respect de l'environnement. Cette croissance que le Gouvernement veut solidaire et inclusive vise à accroître l'accès à l'emploi, en particulier des jeunes et à améliorer les conditions de vie des populations.

En 2012, l'emploi dans le secteur moderne formel évolue favorablement par rapport à 2011, avec un accroissement net de 4,2%. Cette évolution est imputable à la consolidation de la reprise dans le secteur privé et aux recrutements dans l'administration publique principalement dans les secteurs éducation et santé. Le Gouvernement a renforcé les structures nationales d'accompagnement à la création d'emplois notamment l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE), l'Agence de la Formation Professionnelle (AGEFOP), ainsi que l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE).

En outre, un Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) a été mis en place en 2012, auprès des Systèmes Financiers Décentralisés, pour faciliter leur accès aux micro-crédits. Il s'agit d'un fonds à taux réduit, consenti pour une période d'un an renouvelable une fois.

Par ailleurs, le Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale est dans sa phase de maturité, avec 4 857 jeunes retenus pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Les producteurs de cacao (environ 700 000) et de café reçoivent dorénavant au bord champ, 60% du prix CAF.

Avec le renforcement des dotations des « dépenses pro-pauvres », les services publics se sont fortement améliorés. Les principales réalisations sont les suivantes :

- En matière d'éducation, le recrutement d'enseignants, la construction et l'équipement de classes ont permis de réduire le nombre moyen d'élèves par salle de classe à 43 au cours de l'année scolaire 2011/2012. En outre, la politique de « l'école gratuite pour tous » qui se traduit par la gratuité des frais de scolarité et de la distribution des manuels scolaires dans les établissements publics primaires a contribué à l'amélioration du taux brut de scolarisation qui est passé de 76,2% au cours de l'année scolaire 2008/2009 à 83,8% en 2010/2011 et à 89,3% en 2011/2012.
- S'agissant de la santé, le Gouvernement a initié la gratuité ciblée des soins réservée au couple mère-enfant, mais également au traitement du paludisme pour toute la population. Il est également établi un abattement de 30% du prix des autres actes payants. Par ailleurs, la réhabilitation et la construction de centres de santé, ainsi que le recrutement du personnel médical et paramédical ont permis d'améliorer le plateau technique du système sanitaire en 2012.
- Concernant les infrastructures économiques, 830,3 km de routes ont été revêtues et 1138 km de routes en terre ont été profilées.
- Relativement à l'eau potable, le district d'Abidjan a bénéficié d'une station de traitement d'eau potable de 2 000 m³/h, d'un réservoir au sol de 10 000 m³ et l'équipement de douze (12) forages productifs à grand diamètre.

B. Mise en œuvre du programme

9. L'exécution du programme a été satisfaisante. Tous les critères de performance à l'exception d'un seul ont été respectés, ainsi que quatre des cinq repères indicatifs. En outre, des progrès notables ont été enregistrés au niveau des réformes structurelles bien que certaines mesures aient connu des retards.

10. L'exécution budgétaire a été meilleure que prévue. Le déficit budgétaire global base ordonnancement s'est établi à 3,4% du PIB contre un objectif de 4,3%. Le solde primaire de base est ressorti à -1,4% contre -1,9% du PIB, prévu. Ce résultat reflète à la fois, la bonne performance des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses budgétaires et la croissance plus importante que prévu du PIB nominal.

- Les recettes fiscales enregistrent une plus-value de 0,4% du PIB grâce au bon niveau de recouvrement des impôts sur les bénéfiques, des impôts sur les revenus des capitaux mobiliers et à l'amélioration de la collecte des droits et taxes sur les produits pétroliers. En revanche, certains prélèvements ont accusé des moins-values notamment la TVA et le droit d'enregistrement sur le café-cacao.
- Au niveau des dépenses, les charges de personnel et les subventions et transferts sont en ligne avec les objectifs. Les dépenses de fonctionnement des services ont enregistré un dépassement (+30,2 milliards de FCFA) lié essentiellement à des dépenses additionnelles pour la sécurité. Les dépenses d'investissement, en nette progression par rapport à 2011 (+323,6 milliards de FCFA) sont ressorties à 615,8 milliards de FCFA contre un objectif budgétaire de 667,5 milliards de FCFA (soit un taux de réalisation moyen de 92,2%), dont 506,7 milliards de FCFA d'investissement financé sur ressources intérieures.
- Le report des émissions de titres prévues sur les marchés monétaires et financiers régionaux (pour un montant de 175 milliards de FCFA) en fin d'année s'est traduit par un moindre recours au financement intérieur (prévu à 443,7 milliards, le financement intérieur net est ressorti à 216,9 milliards de FCFA). Ce report s'explique par la période nécessaire à la mise en place du nouveau Gouvernement en novembre.

11. Tous les critères de performance à l'exception d'un seul et quatre des cinq repères indicatifs ont été respectés au 31 décembre 2012. Le critère continu de performance sur la nouvelle dette non concessionnelle n'a pas été respecté, du fait d'une garantie octroyée, portant sur un montant relativement faible. Le repère indicatif sur le plancher pour la réduction nette des exigibles n'a pas été respecté en raison de la non-émission de titres publics en fin d'année. Il en est résulté une dette flottante de 203,9 milliards de FCFA à fin décembre 2012 soit environ le double du niveau constaté à fin 2011. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme de veille sur les dépenses pro-pauvres a permis leur exécution à hauteur de 1 080,3 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 980 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

12. La situation financière du secteur public s'est légèrement améliorée en 2012. Les résultats cumulés des 84 sociétés du portefeuille public font ressortir un bénéfice net de 139,76 milliards de FCFA en 2011 contre un déficit de 50,03 milliards de FCFA enregistré en 2010. S'agissant des banques à capitaux publics majoritaires, les données provisoires au 31 décembre 2012 laissent apparaître une amélioration de leur rentabilité par rapport à 2011.

13. La Côte d'Ivoire a bénéficié de l'allégement d'une grande part de sa dette extérieure et le processus de normalisation de sa relation financière avec ses créanciers extérieurs a abouti à l'élimination des arriérés extérieurs. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012 a permis la réduction significative du stock de la dette pour un montant de 3 981,6 milliards dont 1 486,2 milliards au titre du Contrat Désendettement Développement (C2D), soit 63,6% du stock de la dette extérieure à fin 2011. Un accord de



traitement conjoint des dettes commerciales extérieures dues à Standard Bank (ex-titres BNI) et Sphynx (2007 et 2008) a été conclu en novembre 2012, en contrepartie de la remise de titres Eurobond à échéance 2032 initial à ces créanciers. Les arriérés sur le paiement des coupons Eurobond non pris en compte lors de la restructuration (96,3 millions dollars US) ont fait l'objet d'un plan d'apurement que les créanciers ont accepté et qui s'exécute normalement. Ce plan a prévu un paiement de bonne foi de 11,3 millions de dollars US en décembre 2012 qui a été acquitté et le remboursement du solde en 2013 et 2014 respectivement à hauteur de 40% et 60%.

14. Des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau du secteur de l'énergie, du climat des affaires et de la filière café-cacao. Les principales réformes structurelles exécutées se présentent comme suit :

Réforme du secteur de l'énergie

- Le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres le 7 novembre 2012 la stratégie pour restaurer l'équilibre financier du secteur de l'électricité.
- Le déficit d'exploitation du secteur électricité est passé de 107 milliards de FCFA en 2011 à 44 milliards de FCFA en 2012. Cette amélioration fait suite à la réduction du coût du gaz du bloc CI-27 (Foxtrot), à la hausse de 10% en mai 2012 du tarif appliqué aux industriels, à un meilleur recouvrement des factures dans l'ensemble du territoire, y compris les ex-zones Centre Nord Ouest (CNO), à la lutte contre la fraude et à la réduction des pertes techniques, ainsi qu'à la renégociation à la hausse des tarifs à l'exportation en octobre et décembre 2012, pour les porter à un niveau supérieur aux coûts de production.
- Dans le souci d'assurer la viabilité du mécanisme de subvention du gaz butane, le Gouvernement a procédé à une augmentation de 15 FCFA/litre sur le super. En outre, le prix de vente de la bouteille de gaz B6 a été porté de 1800 FCFA à 2000 FCFA et de 4000 FCFA à 5200 FCFA pour la bouteille B12. Toutes ces mesures mises en œuvre depuis le 1er janvier 2013 visent à assurer l'équilibre mensuel du compte subvention butane.

Réforme du climat des affaires

- Le CEPICI est désormais le « Guichet unique » des investissements en Côte d'Ivoire (décret N° 2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI). Plusieurs guichets sont ouverts en son sein, dont le « Guichet Unique de Formalité d'Entreprises » qui est opérationnel et permet d'accomplir en moins de 48 heures toutes les formalités indispensables à la création et à l'exercice des activités d'une entreprise en Côte d'Ivoire.
- Pour assurer un meilleur arbitrage des affaires du secteur privé, le Gouvernement a adopté en 2012 un décret portant création des Tribunaux de commerce et une loi sur l'exéquat des décisions arbitrales, pour faciliter le règlement des conflits commerciaux. Le premier tribunal de commerce de Côte d'Ivoire a ouvert ses portes en octobre 2012 à Abidjan et a commencé à rendre ses décisions dans un délai maximum de 90 jours.

- Pour améliorer davantage le climat des affaires, un plan d'actions a été élaboré au cours d'un atelier national en janvier 2013. Les axes de ce plan s'articulent autour de la fiscalité, du financement de l'économie, de l'octroi de permis de construire, du transfert de propriété, d'accès à l'électricité, du commerce transfrontalier, de l'exécution des contrats et de la protection des investisseurs.

Réforme du secteur café/cacao

- Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la réforme du secteur café cacao. Le Programme de Vente Anticipée à la Moyenne a été mis en œuvre et a permis de fixer pour la campagne 2012-2013, un prix minimum garanti au producteur sur la période octobre 2012-mars 2013, de 725 FCFA le kilogramme qui a été respecté sur l'ensemble du territoire. Le fonds de réserve a été abondé d'un montant de 40 milliards de FCFA. Le fonds de stabilisation a enregistré, à fin décembre 2012, un solde positif de 16 milliards de FCFA renforçant d'autant le fonds de réserve. Les études sont en cours en vue d'examiner l'opportunité d'une affectation supplémentaire au fonds de réserve comme prévu.

Amélioration de la gouvernance des structures étatiques

- Dans le cadre de la moralisation de la fonction publique, la charte d'éthique et le code de déontologie des agents ont été adoptés en Conseil des Ministres le 19 septembre 2012.
- La gestion des sociétés d'Etat a été améliorée à travers la recomposition et le renouvellement des Conseils d'Administration, ainsi que l'harmonisation des émoluments des dirigeants et des primes de présences des membres des Conseils de ces structures.
- En ce qui concerne les Etablissements Publics Nationaux (EPN), des conseils de gestion ont été institués et se réunissent régulièrement. Un rapport est produit chaque année consolidant les rapports sur l'exécution financière des EPN. Par ailleurs, des audits financiers et opérationnels sont actuellement conduits par des cabinets privés, en vue de renforcer la gestion des EPN.

15. La mise en œuvre de certaines mesures structurelles a toutefois pris du retard.

- La Communication adoptée le 26 mai 2012 en Conseil des Ministres a présenté les options stratégiques pour la réduction de 25% du portefeuille de l'Etat (privatisations et fusions ou restructurations). La mise en œuvre de ces options a pris quelque retard car elle nécessite la réalisation d'études de valorisation et de modes de privatisation ainsi que d'études portant sur les modalités stratégiques et opérationnelles des fusions à opérer. Les mouvements du portefeuille de l'Etat se sont caractérisés en 2012 par : (i) la création de la société Air Côte d'Ivoire, (ii) la dissolution des sociétés SOGEPE et SOPIE et la création de la société Energies de Côte d'Ivoire, et (iii) la création de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).



- En raison de la situation financière de certaines banques à capitaux publics, la mise en œuvre de la stratégie de restructuration du portefeuille de l'Etat a débuté par le redimensionnement du portefeuille bancaire public. Il a été décidé de dissocier les études de valorisation des banques dans lesquelles l'Etat détient une participation minoritaire, de celles des banques à participation publique majoritaire.
- L'élaboration d'une stratégie de gestion de la masse salariale a pris du retard, dans l'attente des conclusions des discussions sur les revalorisations salariales des fonctionnaires. Cette stratégie est nécessaire pour définir les besoins en effectifs et une politique salariale cohérente et soutenable permettant de converger à moyen terme vers le critère de convergence de l'UEMOA (ratio de masse salariale sur recettes fiscales de 35%).
- Un audit sur les arriérés fournisseurs du Trésor à fin 2010 a été effectué. Sur la base des résultats obtenus, le Gouvernement a décidé de procéder à un second audit pour s'assurer de la réalité du service fait et de la valeur des prestations/travaux, afin de disposer d'une base d'appréciation de la valeur réelle de la dépense soumise à règlement.

III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2013

A. Perspectives Macroéconomiques pour 2013

16. En cohérence avec la mise en œuvre du PND, le Gouvernement projette une croissance économique de 9% en 2013 (encadré 2). La stratégie du Gouvernement est de consolider la forte reprise de l'activité économique et la stabilité du cadre macroéconomique. Cette stratégie repose sur une augmentation substantielle de l'investissement public tout en assurant la viabilité de la dette publique. Le Gouvernement continuera de mettre en place des mesures structurelles de grande ampleur pour consolider la forte reprise de l'activité du secteur privé. Le taux de pauvreté devrait diminuer du fait de l'amélioration des revenus de la population, de la réduction du taux de chômage et du développement des infrastructures socioéconomiques de base. Par ailleurs, le Gouvernement continuera d'accroître la part des dépenses pro-pauvres. A cet effet, le Gouvernement compte mobiliser les financements extérieurs en concrétisant les engagements pris par les partenaires tant publics que privés (notamment sous forme de Partenariat Public Privé (PPP)) lors de la réunion du Groupe Consultatif organisée à Paris les 4 et 5 décembre 2012, ainsi que recourir à des émissions de titres sur les marchés monétaires et financiers régionaux. Il entend également poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour consolider la reprise des investissements privés. Un Forum sur les investissements privés en Côte d'Ivoire est prévu en janvier 2014. Tous les secteurs économiques contribueraient à la consolidation de cette reprise économique :

- le secteur primaire devrait enregistrer un taux de croissance de 2,7% en 2013, grâce à la bonne performance de l'agriculture vivrière, en relation avec la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et de gros investissements dans les mines et les hydrocarbures notamment sous forme de PPP.
- Le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 16%, bénéficiant (i) de l'amélioration de l'environnement des affaires, (ii) de la croissance de la demande locale et sous régionale, et (iii) de la confiance des investisseurs



- Le secteur tertiaire devrait progresser de 11,8% grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes en liaison avec la performance enregistrée dans les secteurs primaire et secondaire et le retour progressif de la Banque Africaine de Développement à Abidjan.

17. L'inflation s'élèverait à 3% en moyenne contre 1,3% en 2012. Ce niveau d'inflation reflète, pour une grande part, un effet statistique de base lié à la forte hausse des prix enregistrée en 2011 en raison de la crise post-électorale, alors que le glissement des prix de décembre 2012 à décembre 2013 devrait être de l'ordre de 2% environ.

18. Le déficit du solde courant de la balance des paiements devrait continuer à se creuser, traduisant le rythme soutenu des importations liées aux investissements publics et privés. Les exportations enregistreraient une hausse de 6%, en relation avec l'augmentation des ventes du caoutchouc, des produits pétroliers, de l'huile de palme et des produits agro-alimentaires et manufacturiers. Le solde de capital et d'opérations financières serait excédentaire, sous l'impulsion d'une hausse des dons projets et d'un rebond des investissements directs étrangers. La balance des paiements devrait dégager un solde excédentaire de 48 milliards de FCFA.

19. La masse monétaire devrait s'accroître de 12,7%. Les principales composantes de cette augmentation sont l'accroissement du crédit au secteur privé et des avoirs extérieurs nets.



Encadré 2 : les principaux objectifs du PND

La Côte d'Ivoire a adopté un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012-2015 cohérent avec les objectifs du programme économique et financier appuyé par la facilité Elargie de Crédit. Ce plan de développement a pour objet de réduire la pauvreté et de construire les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Cette nouvelle stratégie repose sur une croissance forte, soutenue et inclusive fondée sur un redressement substantiel de l'investissement privé et public. Ces investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs de croissances tant transversaux que verticaux.

Les principaux objectifs du PND se déclinent comme suit :

- réaliser un taux de croissance de 9% en 2013 et 10% en 2014 et 2015 grâce notamment à un accroissement substantiel des investissements qui devraient passer de 13,7% du PIB en 2012 à 20,8% en 2015, dont 9,2% des investissements publics ;
- réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains les mieux placés dans l'Indice du Développement Humain du PNUD ;
- atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ou s'en rapprocher de façon sensible ;
- créer l'un des meilleurs climats d'affaires en Afrique et renforcer la compétitivité de l'économie ; et
- rejoindre le groupe de tête des pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Pour la période 2013-2015, les investissements à réaliser s'élèvent à 9 509,9 milliards de FCFAF dont 4 185,6 milliards du secteur public et 5 324,3 milliards attendus du secteur privé. Les engagements pris par les partenaires au développement lors du Groupe Consultatif organisé les 4 et 5 Décembre 2012, devraient couvrir la plus grande partie du financement de ces investissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, des comités locaux constitués des collectivités décentralisées et des membres de la société civile, ont été installés. Ils ont en charge la vulgarisation dudit plan et le suivi des différents projets arrêtés.

Pour une meilleure efficacité de l'exécution du PND, d'importantes réformes structurelles sont mises en œuvre et des objectifs et stratégies sectoriels ont été assignés aux différents Ministères, avec des repères qui permettent un suivi régulier des progrès réalisés.

B. Cadre budgétaire 2013

20. Une Loi de Finances Rectificative sera adoptée par le Gouvernement et soumise à l'Assemblée Nationale en 2013. Les objectifs budgétaires ont été révisés pour prendre en compte notamment:

- l'impact des résultats de la réunion du Groupe Consultatif sur le programme d'investissement en 2013 ;
- la mise à niveau de crédits insuffisants pour certains projets existants et l'inclusion de nouveaux projets d'infrastructures socio-économiques de base, notamment en zone rurale ;
- des mesures nouvelles dont la suspension de la taxe sur le profit additionnel minier ont conduit à revoir à la baisse les recettes fiscales attendues.

21. Le solde budgétaire global devrait se détériorer légèrement passant d'un déficit programmé de 2,9% à 3,2% du PIB tandis que le solde primaire de base devrait passer de 0,2% à -0,3% du PIB, reflétant la révision à la baisse des objectifs de recettes et la prise en compte de dépenses nouvelles. La baisse des objectifs de recettes reflète la diminution des revenus issus du secteur pétrolier, du droit d'enregistrement et du Droit Unique de Sortie sur le café-cacao, ainsi que la suspension de la taxe sur le profit additionnel minier, malgré la révision à la hausse du PIB nominal, des recettes de contributions sociales et des dividendes non payés l'année dernière par PETROCI. Les dépenses supplémentaires sont liées à la mise à niveau des crédits de certains projets notamment le barrage hydroélectrique de Soubré et d'autres projets prioritaires qui n'avaient pas été totalement pris en compte dans la Loi de finances initiale. Pour le financement de ce déficit, le Gouvernement continuera d'avoir recours aux emprunts sur le marché sous régional, tandis que la mobilisation sur le marché extérieur augmentera en relation avec les résultats du Groupe Consultatif.

22. Le Gouvernement va renforcer ses efforts d'amélioration de recouvrement des recettes intérieures. A l'issue de l'étude sur les exonérations fiscales en cours, le Gouvernement élaborera une stratégie de réforme de la TVA, qui sera présentée en annexe du projet de loi de finances pour 2014. Cette réforme aura pour objet de moderniser le régime juridique de la TVA, d'améliorer notamment son rendement par une réduction des exonérations, ainsi que d'encadrer l'octroi d'exonérations aux seules mesures de nature législative ou réglementaire. Les premières mesures seront prises en ce sens dans l'annexe fiscale du projet de loi de finances pour 2014. La segmentation du recouvrement des impôts sera approfondie en s'inspirant des recommandations des rapports d'assistance technique du FMI. Les contrôles fiscaux et après dédouanement seront également intensifiés, et un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises sera adopté par décret. Afin d'améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE). Dans le cadre du renforcement des actions de lutte contre la fraude fiscale, un accent sera mis sur le contrôle notamment grâce à la création de brigades spéciales.

23. Le Gouvernement entend privilégier le recours aux procédures concurrentielles dans la passation des marchés publics. A cet effet, les Communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur l'exécution des marchés publics seront adoptées 45 jours au plus tard après la fin du trimestre. Elles permettront d'apprécier le niveau de recours aux différents modes de passation. Par ailleurs, la direction des marchés publics renforcera son contrôle du respect des procédures concurrentielles de passation des marchés.

24. Le Gouvernement compte assainir la situation de sa dette intérieure :

- S'agissant des arriérés fournisseurs à fin 2010, l'audit en cours sera achevé afin d'arrêter le montant de la dette de l'Etat envers les fournisseurs. Cet audit permettra de s'assurer de l'effectivité du service fait et du juste prix des prestations facturées. Sur cette base, un plan d'apurement sera élaboré et mis en œuvre, à partir de septembre 2013. Le Gouvernement élaborera également un plan d'apurement des arriérés sur la dette intérieure titrisée. Un montant de 10 milliards de FCFA de réduction des arriérés en cash est prévu dans le financement en 2013. Une fois les plans d'apurement mis en place, le Gouvernement s'assurera de l'effectivité du paiement des différentes échéances.



- Concernant les passifs, un audit sera réalisé dans les meilleurs délais et sur la base des résultats, un plan d'apurement sera élaboré.
- Pour ce qui concerne la dette flottante héritée de l'exercice 2012, un plan de résorption sur un délai maximum de 30 mois sera mis en œuvre à partir de 2013. La réduction nette *en cash* (i.e., hors effet du reprofilage éventuel des échéances) des exigibles est portée à 50 milliards en 2013 (dont 10 milliards de FCFA au titre des arriérés mentionnés ci-dessus), contre 25 milliards initialement prévus.
- L'ensemble des grands principes du plan d'apurement des arriérés a été communiqué au FMI le 15 mai 2013 (action préalable).

C. La restructuration du secteur public

25. Le Gouvernement accélérera la mise en œuvre de la stratégie de redimensionnement du portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire qui consacre un objectif de réduction du portefeuille de l'Etat de 25%. En ce qui concerne le secteur non financier, les études se rapportant aux modalités de mise en œuvre de cette stratégie seront finalisées. Ces études devraient permettre de faire ressortir des options de restructuration et leurs implications financières pour l'Etat en recettes et en dépenses. Sur cette base, le Gouvernement décidera des modalités de restructuration du secteur et fixera un calendrier de mise en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement entend instituer des contrats de performance entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les entreprises publiques, pour améliorer leur rendement. Une phase pilote entrera en vigueur à partir de septembre 2013. S'agissant spécifiquement du volet privatisation, le Comité de Privatisation sera réactivé avant fin septembre 2013 et chargé de mettre en œuvre la politique de privatisation.

26. Le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre les recommandations des études relatives à la restructuration des banques à capitaux publics et celles se rapportant aux modalités stratégiques et opérationnelles. Les études de valorisations devraient être finalisées, au troisième trimestre 2013. Sur cette base, le Gouvernement adoptera une communication relative aux résultats de ces études qui sera mise en œuvre, en vue de la création d'un pôle bancaire public performant.

D. Autres réformes structurelles

27. Le Gouvernement entend finaliser les réformes engagées depuis 2011 et mettre l'accent sur le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques et du secteur public.

- **Concernant la filière café-cacao, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la réforme et maintiendra les prix minimum garanti aux producteurs d'au moins 60% du prix Caf de référence.** L'opération d'évaluation des coopératives en vue du renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles sera finalisée avant fin 2013. A cet effet, les termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études ont été élaborés et la procédure de recrutement a été lancée. En outre, des études sont en cours et devraient permettre d'évaluer les besoins en financement additionnel du fonds de réserves.



- **Un nouveau Code Minier sera adopté en Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2013.**
- **Pour ce qui est des finances publiques, le Gouvernement entend adopter avant fin 2013, les textes relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA, notamment la loi organique relative au code de transparence et à la loi de finances.** Par ailleurs, les CDMT sectoriels seront étendus à 5 (cinq) nouveaux ministères faisant passer le nombre de ministères sous CDMT à 16 (seize). Le CDMT global sera élaboré et servira à la préparation du budget 2014. De même, les documents relatifs aux CDMT global et sectoriels seront annexés au projet de loi de finances. En outre, pour améliorer la capacité d'absorption de l'administration eu égard au niveau des dépenses d'investissement en 2013, des dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget seront poursuivies. Elles sont relatives au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et à l'accompagnement et au suivi des Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF). Un plan d'engagement et un plan de passation de marchés consolidés sont en cours de préparation et seront finalisés en 2014 afin de fluidifier l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie.
- **S'agissant du secteur électricité, le Gouvernement entend promouvoir son développement et atteindre son équilibre financier.** Dans ce cadre, les clients inscrits au tarif modéré consommant plus de 200 kWh par bimestre ont été reclassés au tarif général depuis janvier 2013 pour les factures émises à partir de mars 2013. De même, la rémunération du Concessionnaire a été revue à la baisse de 8,5 milliards par an sur les trois prochaines années (2013 à 2015). Il réduira le prix de cession de la part gaz-Etat, du champ CI-26 (CNR), avec effet à partir de janvier 2013. Il favorisera l'amélioration du taux de recouvrement des factures en ex-zone CNO qui devrait passer de 40% en 2012 à au moins 60% en 2013. En outre, il poursuivra ses actions de lutte contre la fraude et de réduction des pertes techniques sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la capacité de production du secteur sera accrue grâce à la mise en exploitation d'une centrale thermique de 100 MW dès avril 2013. Le nouveau code de l'électricité sera adopté en Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2013. La quatrième revue du programme de la FEC reverra l'application de l'ensemble des mesures de redressement et l'équilibre financier du secteur en 2013 et 2014. Elle examinera le besoin éventuel de hausse des tarifs d'électricité basse tension pour compléter les mesures de redressement en cas de non équilibre du secteur.
- **En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures, le Gouvernement a pris des mesures depuis janvier 2013 pour maîtriser le déficit lié à la subvention butane.** En outre, il a adopté en novembre 2012, une structure des prix des produits pétroliers qui servira de base à la mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix à la pompe à partir du 1^{er} avril 2013. Il finalisera les modalités de traitement des créances de la SIR sur l'Etat avant fin juin 2013.



- **S'agissant de la stratégie de développement du secteur financier**, un projet sera élaboré en collaboration avec la Banque Mondiale pour être ensuite présenté aux membres du CODESFI pour validation. Après approbation par le Gouvernement, une table ronde pour le financement de sa mise en œuvre sera organisée. Le CODESFI sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie.
- **Une stratégie de contrôle sur le moyen terme de l'évolution de la masse salariale sera finalisée et adoptée par le Gouvernement à fin octobre 2013 avec l'assistance technique du FMI.** Elle visera à terme, le respect de la norme communautaire de 35% des recettes fiscales. A cet effet, des mesures pour la maîtrise des effectifs et des salaires seront poursuivies. En outre, le Gouvernement entend capitaliser les effets du recensement des fonctionnaires et de l'opérationnalisation du SIGFAE.
- **Pour ce qui est du climat des affaires, les avancées significatives enregistrées en 2012 seront consolidées.** Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place un plan d'actions qui vise notamment la création du Guichet Unique du commerce Extérieur, la réduction des coûts de passage des marchandises au Port Autonome d'Abidjan, la réduction des coûts de procédure de transfert de propriété et la réduction du coût de publication de l'avis de création des entreprises. Aussi, la mise en œuvre de ce plan permettra-t-elle d'améliorer les indicateurs du « Doing Business ». Le projet de loi sur la concurrence sera adopté par le Gouvernement avant fin juin 2013.
- **Concernant le Millenium Challenge Corporation, la Côte d'Ivoire reste convaincue que la mise en œuvre des 20 critères retenus contribuera à son émergence économique, politique et sociale.** Pour son éligibilité à cet instrument de développement, hormis les cinq (5) indicateurs déjà respectés, le défi pour la Côte d'Ivoire en 2013, est de valider cinq critères supplémentaires dont au moins un dans la catégorie bonne gouvernance. Dans ce cadre, le Premier Ministre préside des réunions bimensuelles de revue des indicateurs. Ces rencontres permettent de passer en revue toutes les diligences relatives à la mise en œuvre des réformes et actions retenues pour améliorer le niveau des indicateurs.

IV. STRATEGIE D'ENDETTEMENT

28. La Côte d'Ivoire entend consolider la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de sa dette. Pour relever ce défi, l'adoption et le suivi d'une politique nationale d'endettement s'impose en vue de minimiser l'ensemble des risques et des coûts. L'objectif étant de reprofiler la dette intérieure sur un horizon à moyen et long terme et de privilégier les guichets concessionnels concernant l'endettement extérieur. A cet effet, le Gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI pour le projet de politique nationale d'endettement qui devrait être le cadre de référence de la stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique. Par ailleurs, le Gouvernement entend engager en 2013 la réorganisation du cadre opérationnel de la gestion de la dette, notamment en mettant en place un dispositif de gestion intégrant une structuration « front office, middle office et back office » couvrant à la fois la dette intérieure et extérieure. Cette réorganisation devrait permettre de renforcer la gestion de la dette, y compris le suivi par le Ministère chargé de l'Economie et des Finances et la capacité d'évaluation des propositions d'accords de prêts et de garanties de l'Etat. Elle devrait également permettre l'implication préalable de la Direction de la Dette Publique avant l'octroi de garanties sur la dette extérieure.



29. La stratégie de gestion à moyen terme de la dette (SDMT) sera finalisée avant fin septembre 2013. Le CNDP a tenu divers ateliers, en vue de renforcer la capacité des membres de ses instances opérationnelles sur la stratégie de gestion et d'analyse de la viabilité de la dette en septembre 2012 et janvier 2013 avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale. Une version provisoire de cette stratégie est disponible et sera actualisée avant fin [septembre 2013], sur la base de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) qui sera faite à partir des données définitives de fin 2012. La SDMT sera par la suite adoptée en Conseil des Ministres et annexée au projet de loi des finances 2014. Celle-ci devrait prendre en compte le recours au Partenariat Public-Privé (PPP), tout en veillant à la minimisation des coûts et risques liés à ce type de financement.

30. Le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement, cependant une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre d'une politique d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette publique. Un important prêt a été signé au début de l'année 2013 avec Eximbank de la Chine pour financer le barrage hydroélectrique de Soubré. Ce prêt non encore effectif a été négocié à des conditions concessionnelles mais n'a pu respecter le critère de concessionnalité, en raison du changement de taux d'escompte au moment de sa signature. Il suit la procédure normale en vue de sa mise en vigueur et son décaissement. Ce prêt est très important pour appuyer la croissance économique et maîtriser le déficit du secteur électricité ; les études de faisabilité ont montré que le projet de Soubré est rentable. Le Gouvernement compte solliciter l'approbation du FMI, en vue d'augmenter la fenêtre cumulée des prêts non concessionnels à fin 2013 de 100 millions de USD à 800 millions de USD, et de 200 millions de USD à 900 millions USD à fin 2014, pour intégrer ce prêt dans les financements autorisés par le Programme en cours et augmenter la fenêtre pour des prêts de ce type de 100 à 300 millions de USD en 2013. En outre, le Gouvernement entend demander que l'utilisation des emprunts non concessionnels sous cette fenêtre soit étendue au secteur transport (en plus des secteurs actuels : énergie et infrastructure) à cause des difficultés rencontrées pour trouver des financements adéquats à des termes concessionnels pour des projets prioritaires dans ce secteur. Ces projets devraient avoir un taux de rentabilité économique élevé et, en contribuant à alléger les goulots d'étranglement structurels, devrait s'inscrire intégralement dans notre stratégie de croissance. Le Gouvernement souligne son intention de négocier des termes concessionnels sur deux autres prêts de l'Exim-Bank de la Chine pour deux grands projets prioritaires (l'extension du Port Autonome d'Abidjan et la réhabilitation du réseau électrique) dont les démarrages sont prévus en 2013.

31. Le Gouvernement sollicite du FMI la modification du critère de définition de la dette extérieure dans le cadre du suivi du programme au titre de la Facilité Élargie de Crédit. Dans la nouvelle définition, la dette extérieure serait une dette libellée, ou devant être remboursée, en une autre monnaie que le FCFA.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

32. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2013 sera comblé. Il s'élève à 453.4 milliards de FCFA ou 3.2% du PIB, et sera financé principalement par une mobilisation nette des ressources extérieures. Le financement extérieur pour 2013 est largement acquis, suite à la bonne tenue du Groupe Consultatif et à la signature avec l'Agence Française de Développement du C2D. En effet, la réunion du Groupe Consultatif à Paris le 4-5 décembre 2012 a montré que les besoins de financement devraient être entièrement couverts sur le moyen terme.

33. Le Gouvernement entend redynamiser le recours au marché de l'UEMOA. A cet effet, il compte (i) accroître la part des assureurs sur le marché intérieur, (ii) attirer les investisseurs de la zone CEMAC et d'autres investisseurs et (iii) développer la coopération régionale en vue d'un accroissement de la liquidité sur le marché monétaire et financier de l'UEMOA. Par ailleurs, concernant les échéances de titres pour le mois de décembre 2013, un programme des règlements sera bâti sur la base de paiements cash et d'échanges de titres. Dans ce cadre, des discussions avec les créanciers seront faites afin de rendre les échanges de titres attractifs.

34. Le Programme continuera de faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 4). A partir de la conclusion de la troisième revue, pour le suivi des finances publiques, le solde primaire de base devient le critère de performance utilisé en lieu et place du solde budgétaire global qui devient un repère indicatif. Le critère de performance sur le solde primaire de base et le repère indicatif sur le solde budgétaire global ainsi que les dépenses pro-pauvres ont été définis sur la base d'un taux moyen d'exécution de 95% des dépenses d'investissement inscrites au collectif budgétaire 2013. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La quatrième (cinquième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin juin 2013 (fin décembre 2013), devrait être achevée au plus tard en octobre/novembre 2013 (avril/mai 2014). A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.



VI. STATISTIQUES ET RENFORCEMENTS DES CAPACITES

35. Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité. Les statistiques économiques sont un pilier des efforts du Gouvernement pour devenir un pays émergent, et l'amélioration de l'outil statistique reste une priorité. Dans la perspective de dynamiser son accès aux marchés internationaux de capitaux, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données. A ce titre, le projet de loi portant organisation, réglementation et coordination du Système Statistique National a été adopté en Conseil des Ministres en décembre 2012. Ce projet de loi devrait être examiné par l'Assemblée Nationale avant juillet 2013. Le Gouvernement veillera à sa mise en œuvre avant fin 2013. Par ailleurs, le Schéma Directeur de la statistique 2012-2015, cohérent avec le Plan National de Développement (PND) a été validé à travers l'adoption du PND 2012-2015 le 28 mars 2012. Il s'agit entre autres :

- i. de l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles ;
- ii. du renforcement de l'éventail et du suivi des indicateurs de conjoncture ;
- iii. de la tenue des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations ;
- iv. de l'élaboration des comptes nationaux trimestriels ;
- v. du changement de l'année de base des comptes nationaux ;
- vi. de la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et
- vii. de l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels.

36. Le Gouvernement appuiera le renforcement des capacités. L'inauguration à Abidjan par le Directeur Général du Fonds Monétaire International du centre d'assistance technique AFRITAC de l'Ouest après une décennie de délocalisation, est une preuve de la volonté des Autorités ivoiriennes de privilégier le renforcement des capacités nationales. Les besoins d'assistance technique dans les 12 prochains mois concernent, entre autres, (i) l'élaboration du document de la politique nationale d'endettement ; (ii) l'élaboration de la stratégie de la masse salariale de l'Etat ; (iii) la formulation de la stratégie de politique fiscale ; (iv) l'évaluation des risques des projets PPP sur le budget ; et (v) l'élaboration des balances de paiement prévisionnelles.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Economie et des Finances**



Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 1/

(Milliards de francs CFA) 2/

	Sept.			2012				Mars		2013					
	Sept.			Dec.				Juin		Sept.		Dec.			
	Repère Indicatif (RI)	Réalisé	Statut	Critère de Performance (CP)	Critère ajusté	Réalisé	Statut	RI	CP Originel	CP Révisé	RI Originel	RI Révisé	RI Originel	CP Révisé	
A. Critères de performance															
Plancher pour le solde primaire de base									29.6	-55.5	42.1	-112.1	23.3	-44.0	
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-395.5	-197.7	Rempli	-536.4	-520.0	-432.7	Rempli	-24.5	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les litres UMEOA)	378.8	133.3	Rempli	443.7		218.6	Rempli	22.0	118.7	210.1	186.7	346.9	243.6	300.6	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) 3/ 4/	0.0	0.0	Rempli	0.0		9.9	Non Rempli	100.0	100.0	800.0	100.0	800.0	100.0	800.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux amérés extérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux amérés intérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères Indicatifs															
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)									-131.7	-183.5	-240.5	-391.3	-398.7	-453.4	
Plancher pour le solde primaire de base	-192.8	-7.8	Rempli	-235.9		-170.4	Rempli	24.2	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	75.8	67.7	Rempli	113.5		100.7	Rempli	20.0	46.1	59.0	72.1	93.7	102.1	114.3	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	676.9	775.6	Rempli	980.0		1080.3	Rempli	248.2	533.0	588.8	832.5	916.0	1152.8	1309.1	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	15.0	15.5	Rempli	-25.0		95.4	Non Rempli	-5.0	-7.5	-10.0	-15.0	-25.0	-25.0	-50.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	1,697.3	1,901.3	Rempli	2,492.2		2,540.2	Rempli	615.6	1,339.3	1,338.7	2,027.5	2,031.9	2,742.4	2,764.5	
Pour mémoire															
Position nette du gouvernement	151.9	90.5		228.9		192.0		-17.4	25.0	83.6	28.1	123.4	75.7	108.8	
Dons programme	10.0	10.0		10.0		29.7		0.0	49.2	49.2	49.2	49.2	98.4	105.2	
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	30.0	51.5		51.7		51.5		25.0	50.0	51.5	70.0	77.2	147.7	122.3	
Prêts projet	47.2	35.3		70.4		54.0		30.3	121.1	82.5	196.8	197.9	302.7	313.4	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013

2/ A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles

3/ Critère de performance continu.

4/ La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure, d'énergie et transports.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012-13

Troisième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Statut
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport trimestriel de mise en œuvre du plan d'actions de la DGI sur l'optimisation de la TVA dans les 45 jours suivant la fin du trimestre. 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la structure des prix des produits pétroliers et adopter un mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	AP- 15 novembre 2012 RS fin mars 2013	Respecté Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 FCFA par litre pour contribuer au financement du stabilisateur butane 	Financer la subvention du prix du gaz butane.	RS fin novembre 2012	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Recenser l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA 	Rationaliser les dépenses fiscales/ mobiliser de revenue	RS fin février 2013	Non respecté
<i>Gestion des dépenses publiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin février 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Respecté
<i>Réforme du secteur énergie</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans les trois prochaines années. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec un rapport de mise en œuvre à fin février 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité et le soumettre au parlement 	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	AP- 15 novembre 2012 RS fin mars 2013 RS fin décembre 2012	Respecté Respecté Non respecté
<i>Réforme du secteur financier</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013	Non respecté
<i>Amélioration du climat des affaires</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques déloyales	RS Fin mars 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan pour la régularisation des arriérés vis-à-vis des banques, assurances et établissements financiers en privilégiant les instruments financiers du marché 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS Fin mars 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'apurement des arriérés au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires	RS Fin mars 2013	Non respecté

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2013

Quatrième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Présenter une stratégie de réforme de la TVA en annexe du projet de loi de finances pour 2014 et inclure les premières mesures de rationalisation des exonérations dans l'annexe fiscale du même projet de loi. Cette stratégie inclura le recensement de l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA (RS initialement programmé pour fin février 2013). 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS fin septembre 2013 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la Direction des grandes entreprises en augmentant son champ de compétence (seuil d'intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire) et mettre en place un dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne 	Mobiliser les revenus	RS fin décembre 2013 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter par décret un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises. 	Accroître la transparence et lutter contre la fraude	RS fin décembre 2013 (nouveau)
<i>Gestion des dépenses publiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie à moyen terme de contrôle de la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale	RS fin octobre 2013 (reprogrammé de fin février 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le CDMT global à inclure dans l'élaboration du budget 2014 et dans les annexes au projet de loi de finances 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les projets de transposition des deux lois organiques (lois de finances et code de transparence) de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juillet 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter en Conseil des Ministres la stratégie à moyen terme de gestion de la dette 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin septembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de gestion de la dette intégrant notamment une structuration front office, middle office et back office. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un cadre juridique et institutionnel régissant les projets PPP. 	Renforcer la capacité de gestion des projets PPP et risques associés	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan d'engagement et un plan de passation des marchés consolidés pour 2014. 	Faciliter l'exécution des dépenses et la gestion de la trésorerie	RS fin janvier 2014 (nouveau)
<i>Réforme du secteur énergie</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité. 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les modalités de traitement des créances de la SIR sur l'Etat 	Améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures	RS fin juin 2013 (nouveau)
<i>Réforme du secteur financier</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation	RS fin octobre 2013 (reprogrammé)

publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation	du secteur financier	de fin février)
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin février)
<i>Amélioration du climat des affaires</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques anti-concurrentielles	RS fin mai 2013 (reprogrammé de fin mars 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Définir les grands principes de la stratégie d'apurement de la dette intérieure 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	AP au plus tard le 15 mai 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'apurement des arriérés intérieurs au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin septembre 2013 (consolidation de 2 RS précédents)

**PROTOCOLE D'ACCORD
TECHNIQUE (PAT)**

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE
ACCORD SOUS LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT 2011-14
21 Mai 2013

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2013 et 31 décembre 2013 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2013 et le 30 septembre 2013.

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2012 pour les objectifs de 2013 (Tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).



A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2002-345, ainsi que les procédures dérogatoires pour *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8. Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieure (inférieure) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).



E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

$$\{\text{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)}\} - \{\text{Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}\}.$$

10. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'Etat issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris les tirages sur les ressources du FMI), ou à toute autre dette en FCFA contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

$$\text{Financement intérieur net} = \text{Financement intérieur (TOFE)} - \text{Variation nette des exigibles} + \text{Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA)} + \text{Bons du Trésor extérieurs (UEMOA)} + \text{Obligations du Trésor extérieures (UEMOA)} + \text{FMI} + \text{Ecart de financement}.$$

12. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l'année 2013, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

13. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par

lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

15. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

16. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant



calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

17. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 13-15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 15 et 18. A cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

18. Un plafond cumulé pour 2013-14 de 800 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 900 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 15 (critère de performance). Ce plafond sera valable pour les projets dans les infrastructures et l'énergie financés par emprunts. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

19. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

20. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux

entreprises publiques et privées non financières ; (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

21. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

22. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

23. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

24. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à une hauteur minimale de 50 milliards de FCFA en 2013 (dont 10 milliards au titre du remboursement en cash des arriérés), et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant du 1^{er} janvier 2013.

II. POUR MEMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

25. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

26. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

III. Suivi du programme et données à communiquer

27. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
28. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45
29.] jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire. Les tableaux F.3.1, F.3.2 and F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.
30. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).
31. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.
32. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.



Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses pro-pauvres (incl. dépenses sociales), 2009-13
(Milliards Francs CFA)

	2009	2010	2011	2012		2013	
				Ordonnance	Ordonnance	Ordonnance	Ordonnance
1 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	72.1		
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	16.3		
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	15.0		
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	6.4	15.7		
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	16.8		
Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR) (*)	20.2	8.8	4.1	10.0	8.4		
2 Ressources Halieutiques et Production Animale	6.7	5.9	4.0	4.7	5.9		
Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.8	2.7	3.8		
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	0.9		
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	1.2		
3 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	754.8		
Administration générale	19.5	24.9	24.7	23.6	19.5		
Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	396.2	454.4		
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5		
Sécondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	83.7		
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	153.0		
4 Santé	116.4	113.6	120.2	138.0	205.1		
Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	69.5		
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	53.9		
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	2.6		
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1.7	1.5	1.1	1.4	1.2		
santé infantile, maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	0.6		
VIH/SIDA	10.8	5.9	8.9	8.0	5.3		
CHU et Institutions médico-spécialisées	26.0	26.8	25.7	25.1	33.9		
5 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.3	39.9	73.5		
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	25.3		
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	23.6		
6 Energie	16.5	9.7	8.8	17.0	26.7		
7 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	101.7		
8 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	18.1		
Administration générale	8.8	0.8	8.9	9.0	13.4		
Formations destinées aux femmes	0.8	0.7	0.5	0.7	0.5		
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.1		
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.8	1.3	1.8		
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.4		
9 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	31.8		
10 Reconstructions	1.4	2.8	5.6	1.2	13.0		
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.6	15.9	6.7		
TOTAL	843.0	865.2	843.4	980.0	1,309.1		

Source: Autorités Ivoiriennes

Tableau 2 - Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – C111 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – C126 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – C127 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – C140 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).



Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
 Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
 Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
 Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
 Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
 Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
 Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
 Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
 Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
 Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
 Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
 Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
 Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
 Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
 Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
 Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
 Tableau M.6 : Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
 Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
 Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
 Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
 Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)



Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

- Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)
- Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

- Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

- Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)
- Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)
- Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)
- Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)
- Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)
- Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

- Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)
- Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)
- Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)
- Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)



Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)

